

Séance du 3 avril 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	28
Date de la convocation		
27/03/2026		
Date d'affichage		
07/04/2026		

L'an deux mil vingt-six

DCM N° 2026-18

Et le trois avril

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement

convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi s'est réuni nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur SIMONPIETRI Michel, Maire de Furiani,

23 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, PIACENTINI SIMONI Céline BIAGGINI Jean, ALBERTINI Francine, BATESTI Gilles, CROCE-AJACCIO Catherine, MARTEL Enzo, LOMBARDO Florence, CAMPANA Jean-Charles, CECCARELLI Gérard, NUTTI Thierry, D'ORIANO Frédéric, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, GIAMARCHI Marie Dominique, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SARTORI Stéphanie, POGGI Jean-Paul, LECA Coralie, SIMONI Pierre-Baptiste, NUTTI MATTEI Laetitia

5 Membres absents excusés (procurations) :

SILVESTRI Dominique a donné procuration à SIMONPIETRI Pierre Michel

BERTOLUCCI Marie Christine a donné procuration à GIAMARCHI Marie Dominique

AGOSTINI Antoine a donné procuration à POZZO DI BORGIO Louis

FICO Aurélie a donné procuration à MARTEL Enzo

PORTA Marine a donné procuration à PIACENTINI SIMONI Céline

1 Membre absent : CIONI Gilles

Madame UGOLINI Nuria est nommée secrétaire.

**OBJET** : Avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement ICPE présentée par la société "BRASSERIE PIETRA" située sur le territoire de la commune de Furiani.

Monsieur POZZO DI BORGIO Louis expose,

Le 31 juillet 2025, la société « Brasserie Pietra » a déposé un dossier de demande d'enregistrement (ICPE) portant à la fois sur la régularisation de sa situation administrative et sur la création d'un méthaniseur sur le territoire de la commune.

Conformément aux dispositions de l'article R. 512-46-11 du code de l'environnement, ce dossier a été transmis par les services de la DDT de Haute-Corse en date du 02 mars 2026 à la Commune pour avis du conseil municipal.

.../...

## **Caractéristiques principales du projet :**

### **1. Regroupement des 3 entités sous un même arrêté d'autorisation d'exploiter.**

Les sociétés CIB, PIETRA et SOCOBO sont installées en zone industrielle de Furiani depuis les années 1960 pour la première, 1996 pour la seconde et 1974 pour la troisième. Elles sont spécialisées dans la fabrication et la commercialisation de boissons.

Seules les sociétés PIETRA et CIB sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E) et ont des autorisations d'exploitation distinctes.

Dans son rapport d'inspection de 2023 la DREAL a souligné le fait que les activités des 3 sociétés, PIETRA, CIB et SOCOBO sont connexes au sens des dispositions du code de l'environnement. Dans ce contexte, le présent dossier d'enregistrement prévoit le regroupement des 3 entités sous un même arrêté d'autorisation d'exploiter.

Le site sera alors soumis à enregistrement sous la rubrique 2220 pour une capacité de 34 tonnes par jour de produits entrants prenant en compte l'activité de PIETRA et CIB actuelle et une augmentation d'activité future.

### **2. Création d'un méthaniseur - Recyclage des eaux usées par méthanisation pour PIETRA et CIB.**

Cette demande d'enregistrement prévoit également l'installation d'une station de traitement des rejets d'eaux industrielles commune pour PIETRA et CIB. Un permis de construire a d'ailleurs été déposé en date du 16/02/2026 concernant l'installation du méthaniseur et est en cours d'instruction au service urbanisme de la Commune.

Cette installation a pour objectif le traitement des effluents liquides des 2 sites CIB et PIETRA, actuellement raccordés à la STEP de l'agglomération de Bastia.

Ce projet va permettre notamment :

- De produire du biogaz au moyen de 2 unités de méthanisation qui sera directement autoconsommé sur site (chaudière).
- De traiter les eaux usées industrielles en eau potabilisée pour l'utilisation en process de nettoyage.

L'objectif pour ces 2 entreprises est de traiter l'intégralité de leurs effluents tout en profitant de cet investissement pour réduire au maximum l'impact de leurs productions sur les ressources naturelles de la Corse, à savoir l'eau et l'énergie.

Le dossier transmis à la Commune présente le site et son exploitation future et précise les mesures prévues pour limiter les impacts et les nuisances sur l'environnement.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° DDT/SJC/UC N°2B-2026-03-23-00020 du 23 mars 2026, la consultation du public se déroulera du lundi 13 avril 2026 au lundi 11 mai 2026 inclus.

.../...

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur ce dossier de demande d'enregistrement déposé par la société BRASSERIE PIETRA.

Le Conseil Municipal,

**OUI** l'exposé de Monsieur POZZO DI BORGO Louis,

**VU** l'article R.512-46-11 du Code de l'Environnement,

**VU** le dossier transmis à la Commune le 02 mars 2026,

**VU** l'arrêté préfectoral n° DDT/SJC/UC N°2B-2026-03-23-00020 du 23 mars 2026 prescrivant l'ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement présentée par la société « Brasserie Pietra » en vue de l'intégration des sociétés « CIB » et « SOCOBO » au sein de la société « Brasserie Pietra » ainsi que de la création d'un méthaniseur sur le territoire de la commune de Furiani,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE**

- d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée par la société "BRASSERIE PIETRA", sous réserve du strict respect de la réglementation en vigueur et de la préservation de l'environnement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE  
Michel SIMONFIERI

